



BULLETIN D'INSCRIPTION

Jeeper day's 2012, 14 & 15 juillet 2012

100 JEEP MAXI
DATE LIMITE D'INSCRIPTION : LE 30 JUIN 2012

Réservé à l'organisation

Reçu le

N° dossier :

Chèque

Nom et Prénom du Pilote :

Adresse :

CP : Ville : Pays :

Tél : Portable : Email :

Modèle de Jeep : Immatriculation :

Nombre de passagers : Adultes : Enfants (-10 ans) :

2 formules "Accès piste"	<input type="checkbox"/> 1 jour: samedi 14 OU dimanche 15 juillet	<input type="checkbox"/> 2 jours: samedi 14 ET dimanche 15 juillet	Total
Tarif	50€	70€	

Repas facultatif	Repas samedi soir	Nbr	Total
Adulte	15 €		
Enfant de 2 à – de 10 ans	6 €		

Montant total joint par chèque à l'ordre de : JEEPER DAYS ORGANISATION €

A EXPEDIER A : JEEPER DAYS ORGANISATION – 25 Rue BUIRETTE GAULARD – 51600 SUIPPES

Le prix de la piste comprend : l'accès au site privé des Combes Grondées ainsi qu' au bivouac, sanitaires et douches par Jeep et quelque soit le nombre de passagers. Les assurances. L'encadrement sur la piste ainsi que la participation aux jeux-concours et les éventuelles sorties. Les divers lots et récompenses. Le tarif des repas est par personne.

Les tarifs ne comprennent pas les repas tiré du sac, les boissons, le carburant, les autres modes d'hébergements et les dépenses personnelles.

Frais d'annulation : Montant de retenue :
Avant le 1^{er} juin 2012 : remboursement total
Du 1^{er} au 30 juin 2012 : retenu de 15 euros sur le total payé
Aucun remboursement ne sera effectué après le 1^{er} juillet 2012

Assurance :
Les participants s'engagent dans les jeux et concours, sur la piste tout-terrain, et dans les promenades, à être sous leur totale responsabilité. Les participants doivent être couverts par leur propre assurance responsabilité Civile et automobile. En aucun cas, l'organisateur ne pourra être tenu pour responsables de tous dommages matériels et corporels, pour les participants entre eux, ou, vis-à-vis d'un tiers, ni pour les dégradations, pertes ou vols d'effets personnels. Les participants sont tenus responsables, aussi bien moralement que financièrement, de toute dégradation, pollution ou préjudice, qu'ils pourraient occasionner.

REGLES DU RASSEMBLEMENT
Tous les véhicules circulant sur le terrain et pendant la randonnée, doivent avoir l'autocollant de la manifestation sur leur pare-brise, et doivent être en possession de leur carte grise, carte verte d'assurance et contrôle technique, à jour et en règle. Les participants doivent avoir leur permis de conduire en cours de validité.
Les participants sont responsables des infractions constatées par les forces de l'ordre sur les chemins hors zones des Combes Grondées situés sur le domaine public.
Les participants sont libres de s'engager à leurs propres risques dans les pistes de tout-terrain. Cette réunion n'est en aucun cas une épreuve sportive classée ou chronométrée !
Tous les participants doivent rester au pas sur le bivouac, où il n'y a pas d'allées de circulation balisée. Attention particulièrement aux enfants.
Tous les participants doivent rester courtois et de bonne humeur vis-à-vis des autres, sur le bivouac et pendant les jeux de tout-terrain, ils s'engagent à aider les autres en difficultés.
L'alcool au volant est une faute impardonnable. Tout participant en état d'ébriété au volant sera exclu du rassemblement sur la décision des organisateurs ou de trois autres participants qui auront remarqué son comportement dangereux.
Les participants ne doivent pas déplacer les bandes de balisages ou barrières qui ferment certaines zones.
Attention à cause du danger et du bruit, pas de tout-terrain sur la piste et sur les zones de trial la nuit, soit de 19 heures à 9 heures. toute infraction entraînera l'exclusion de la manifestation.
Attention pour les propriétaires de véhicules ouverts; conducteur et passagers doivent impérativement être attachés lors des évolutions sur le terrain.
Les chiens doivent impérativement être tenus en laisse sur toute la superficie du terrain.
Les véhicules doivent être équipés de pneus AT ou MUD , toute autre configuration ne sera admise que sur la piste SUV
La transgression d'un seul des articles du présent règlement entraînera l'exclusion immédiate.
Les organisateurs seront seuls juges et de ce fait aucune réclamation ne sera prise en considération

Je connais avoir pris connaissance du programme, j'accepte les conditions générales et particulières ainsi que le règlement. Les personnes inscrites et moi-même, nous nous engageons à ne pas reporter sur l'organisateur JEEPER DAYS ORGANISATION les risques inhérents à ce genre d'évènement.

Le participant propriétaire du véhicule. Nom et prénom.....

autorise le Jeeperdays Organisation à exploiter les photos pouvant être prise lors de sa manifestation.

Le, à.....

Signature précédée de la mention « Lu et approuvé »